

Aménagement

Stratégique agriculture urbaine

Jardins collectifs, microfermes urbaines, fermes périurbaines maraîchères, fermes urbaines spécialisées... L'agriculture dite urbaine devient de plus en plus une composante de la fabrique de la ville durable. Elle couvre un champ très large de projets selon leur localisation, leurs fonctions, les systèmes techniques adoptés mais aussi selon leur fonctionnement – amateurs, professionnels ou mixtes. Ces projets naissent dans les interstices de la ville, dans des espaces que certains acteurs décident de conserver, de protéger ou de concevoir spécifiquement.



- 18 L'agriculture urbaine, pour quoi faire ?
- 20 Des projets partenariaux
- 21 Déterminer les sites de projets
- 22 Mettre en œuvre le projet

19 Entretien avec
Lisa Bertrand
Chargée de
développement
à Gennevilliers



Gennevilliers a choisi de favoriser les projets d'agriculture urbaine qui favorisent la participation citoyenne, comme les jardins familiaux.

© Lisa Bertrand

1 • L'agriculture urbaine, pour quoi faire ?

L'agriculture urbaine est une formidable opportunité pour rendre la ville plus accueillante et vivable. Elle favorise notamment le vivre ensemble, un paysage urbain plus vert, l'éducation à l'environnement et à l'alimentation, etc. Si elle peut avoir un rôle nourricier, il est couramment admis qu'elle ne peut pas, à elle seule, nourrir la ville. Selon les projets, certaines fonctions seront plus développées que d'autres. Par exemple, quand un jardin partagé favorisera les liens sociaux et la sensibilisation, une ferme urbaine spécialisée valorisera davantage les productions alimentaires. La collectivité doit donc définir en amont les fonctions attendues.

La définition d'une stratégie permet d'être cohérent avec d'autres actions (projet alimentaire territorial, plan climat, etc.). Ainsi, la ville de Montrouge (Hauts-de-Seine) a contractualisé avec un prestataire pour réaliser un diagnostic territorial, identifier les enjeux du territoire ainsi que les freins et leviers d'action. Cette démarche a permis de déployer différents modèles au sein de son territoire (agriculture urbaine professionnelle et non professionnelle) grâce à des sites pilotes, mais également de former ses services.

Une stratégie permet aussi de prévoir des zones de développement de l'agriculture urbaine et de faire le lien avec le PLU(i). Ces adaptations réglementaires sont un préalable à l'installation de serres en toitures par exemple, ou pour favoriser la viabilité économique de certains projets en privilégiant un zonage agricole,

évitant ainsi la flambée du foncier. La ville de Paris a, par exemple, modifié son PLU pour permettre l'installation de serres maraîchères sur ses toits, de même que la métropole nantaise où le PLU métropolitain adopté en 2019 crée des dispositions spécifiques pour favoriser l'agriculture urbaine en zone U. Il identifie par ailleurs certaines zones de développement de l'agriculture périurbaine en zone Ad (zone agricole durable) sur Nantes.

Définir cette stratégie nécessite un portage politique fort et un partenariat large. L'échange avec les partenaires locaux (DDT, CAUE, chambre d'agriculture, agence de l'eau, lycée agricole, instituts techniques, associations) aboutit à la mise en commun des objectifs et expertises et permet d'identifier des pistes de financement. Elle participe également à l'implication des habitants.

La transversalité de l'agriculture urbaine nécessite aussi un travail collectif entre les élus et techniciens (éducation, alimentation, politiques sociales, développement économique, démocratie participative, planification, foncier, etc.). À Montrouge, le pôle démocratie participative et le service espaces verts ont travaillé conjointement pour développer les jardins partagés de la ville, l'un pour la création d'associations, l'autre pour l'installation des jardins, tandis que les conseils de quartier ont permis l'identification de foncier disponible pour les jardins, et parfois les futurs présidents d'association de jardins partagés. . . .

Entretien avec Lisa Bertrand

CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT À GENNEVILLIERS

Pendant trois ans, jusqu'en septembre 2019, Lisa Bertrand a été chargée du développement de l'agriculture urbaine à la ville de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine, précurseur sur le sujet.

À quel service étiez-vous rattachée et quelles étaient vos missions ?

J'occupais un poste de chargée du développement de l'agriculture urbaine [le poste est en cours de renouvellement, NDLR] rattaché directement au directeur de l'environnement. Le travail collaboratif avec les autres services de la collectivité se faisait non seulement au sein de notre direction avec les services espaces verts et propreté, mais aussi externes : les antennes de quartier, le CCAS, etc.

Quelles sont les compétences nécessaires pour développer l'agriculture urbaine ?

Le montage et le suivi des projets d'agriculture urbaine demandent des compétences très diversifiées, puisqu'il faut autant pouvoir gérer l'expertise technique du projet que son animation et sa gouvernance. En amont du projet, il faut d'abord être capable de prendre en compte les contraintes des sites (qualité et pollution éventuelle du sol, accès à l'eau, exposition...) pour proposer un projet adapté et avoir une estimation au plus juste du coût des travaux. Puis il s'agit de suivre le chantier et trouver des solutions lorsqu'il y a des imprévus ou des dysfonctionnements techniques. Mais l'essentiel du travail consiste à fédérer et animer le projet en encourageant les participations de tous les acteurs de la ville : habitants et habitantes du quartier, mais aussi scolaires, entreprises, associations locales, centres sociaux... Mener des projets d'agriculture urbaine requiert une présence forte sur le terrain et un accompagnement au long cours. C'est pourquoi de plus en plus de collectivités font le choix d'avoir une personne missionnée sur plusieurs mois ou années pour le suivi des projets d'agriculture urbaine pour s'assurer de la pérennité de ces espaces.

Avec quels types d'acteurs avez-vous travaillé ?

La ville de Gennevilliers a fait le choix de s'orienter vers des projets d'agriculture urbaine qui favorisent la participation citoyenne : jardins partagés, microferme solidaire, potagers dans les écoles... Dans ce cas, l'essentiel des porteurs de projets, ce sont des habitants et habitantes qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier : d'abord constitués en collectifs informels, le processus d'accompagnement des projets permet la constitution d'une association. La contractualisation consiste ensuite à signer une convention de mise à

disposition du terrain entre la collectivité et l'association, assortie d'objectifs. C'est le format le plus simple à mettre en œuvre et qui se prête bien à ce type de projet. Lorsque l'on travaille avec des bailleurs sociaux sur leur patrimoine, par exemple dans le cas d'un jardin participatif en pied d'immeuble, on peut rédiger et signer une convention tripartite qui lie la collectivité, le bailleur et l'association.

Comment identifiez-vous les sites ?

Pour identifier des sites compatibles avec des projets d'agriculture urbaine, la ville de Gennevilliers a d'abord choisi de recenser les espaces inutilisés au sein de son patrimoine : les quelques friches encore disponibles sur le territoire ont permis l'émergence de jardins partagés, pédagogiques ou ont servi à nos brebis dans le cadre de notre démarche d'écopâturage. En parallèle, les bailleurs sociaux ont contribué à mettre à disposition certains terrains. Enfin, quelques opportunités se sont présentées dans des endroits plus improbables : sur le toit du théâtre de Gennevilliers (T2G), par exemple, où nous avons pu aménager un bel espace de petit maraîchage grâce au partenariat entre l'institution culturelle et la ville. Dans ce cas-là, c'est le directeur du théâtre qui nous a signalé l'existence de ces grandes toitures-terrasses et qui a sollicité la mairie pour imaginer un projet d'agriculture urbaine : l'initiative peut aussi parfois impliquer des partenaires extérieurs.

Propos recueillis par Cyril Pouvesle

**“ Un référent
agriculture urbaine
en interne, une
des clés du succès ”**



© Cerema



Avec l'agriculture urbaine, des paysans urbains apparaissent.

© Anne-Cécile Daniel

... 2•Des projets partenariaux

Acteurs de la profession agricole, du foncier (Safer, EPF), de l'aménagement et de la construction, structures spécialisées en agriculture urbaine (associations de jardins collectifs ou de projet de paysagisme comestible), de l'enseignement et de la recherche, du compostage en ville, de la sensibilisation à l'environnement, de l'animal en ville (ruches, écopâturage, poulaillers...), de l'alimentation (légumerie, restauration scolaire), l'ESS (économie sociale et solidaire) ou encore l'éducation... que ce soit

pour développer des projets à vocation économique ou associative, l'identification des partenaires et la constitution de réseaux sont déterminantes. Au-delà de la structure de pilotage, les partenaires peuvent diffuser l'information (têtes de réseaux), monter un projet (porteurs de projet), transformer et écouler une production (débouchés), financer ou fournir du matériel.

Comment trouver le porteur de projet ? Initiatives citoyennes, portage en interne à la collectivité (régie agricole), gré à gré, prestation de service, recherche de candidat (via un appel à manifestation d'intérêt, un appel à candidatures, un appel à projets) dans le cadre d'une mise à disposition du foncier, plusieurs possibilités existent. Si la collectivité est propriétaire du site, elle peut s'appuyer sur sa structure de pilotage et ses partenaires pour l'aider à bâtir son cahier des charges, à rechercher et à sélectionner les candidats notamment dans le cas de projet professionnel. Sur le projet de l'Agrocœur urbain de Montévrain (19 ha de maraîchage urbain), l'EPA-Marne la Vallée, aménageur de l'écoquartier et propriétaire des terrains a privilégié la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les exploitants. Sur le projet de réactivation des cinq fermes de Doulon-Gohards à Nantes, les futurs exploitants sont accompagnés dans leur projet par la coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) qui accompagne Nantes Métropole Aménagement. « La CIAP les accompagne aussi dans leur démarche d'installation et pendant les premières années. L'idée est de créer une synergie entre ces cinq fermes, en mutualisant le matériel et les espaces de stockage par exemple », explique Simon Plessis, chargé de mission à la CIAP.



Le projet Doulon Gohards prévoit l'aménagement de 180 ha, entre agriculture urbaine, espaces naturels, logements et services à Nantes.

© Cerema

3 • Déterminer les sites de projets

Dans des contextes urbains, le foncier est une ressource clé. La diversité des systèmes techniques et des projets permet de valoriser une grande variété de foncier. Les types de surfaces disponibles (sols sains, sols pollués, toitures, surface bétonnée), leur surface, leur pérennité, l'accès à l'eau, l'orientation, l'accessibilité, etc., sont autant de facteurs qui vont jouer sur le projet. La surface disponible est notamment primordiale s'il s'agit de développer une activité professionnelle. Deux options s'offrent à la collectivité pour identifier des sites mobilisables pour des projets d'agriculture urbaine. D'une part, l'option quantitative, revenant à identifier l'ensemble des surfaces potentiellement mobilisables. Des critères sont à définir (surface, encombrement, ensoleillement). Cette identification peut être faite par la collectivité elle-même ou un prestataire par l'utilisation de données SIG ou satellitaires. Parfois, des études locales existent – comme à Paris qui a exploité une étude de l'atelier parisien d'urbanisme (Apur) recensant les toitures potentiellement végétalisables. Mais ces méthodes sont souvent longues et butent sur l'accès aux données, des outils coûteux ainsi que le manque d'exhaustivité (parkings et petites surfaces au sol sont souvent exclus). D'autre part, l'option qualitative, pour laquelle il peut s'agir de mobiliser en priorité le foncier maîtrisé tel que les toitures ou cours de bâtiments publics, friches et espaces verts. Bailleurs sociaux, promoteurs, entreprises, hôpitaux... les propriétaires privés peuvent également être incités à mettre à disposition leur foncier.

Une analyse technico-agronomique est nécessaire pour aller plus loin dans l'identification des sites pouvant accueillir des projets d'agriculture urbaine et évaluer le potentiel du site et les types de projets pouvant s'y déployer. Les premières données à prendre en compte concernent les aspects techniques (surface exploitable, ensoleillement, pleine terre ou revêtement, portance et étanchéité dans le cas de projet sur toiture), les accès aux fluides (eau, électricité) et agronomique.

La durée de mise à disposition d'un terrain définit le caractère temporaire ou non du futur projet, et joue sur son modèle économique. Enfin, des données liées aux conditions d'accueil d'un public extérieur influencent

Refuge caractérise les risques sanitaires liés aux sols

Les sols urbains peuvent présenter des teneurs en polluants non négligeables. Le programme de recherche-action Refuge vise à apporter des réponses à cette problématique en proposant une méthodologie co-construite entre les acteurs de la recherche et du terrain pour caractériser et gérer les risques sanitaires liés à la présence de polluants, et notamment d'éléments-traces métalliques (ETM). La méthodologie est basée sur trois piliers :

- l'évaluation des risques : la première étape est la caractérisation des sols en amont de l'installation d'un projet d'agriculture urbaine. Elle est structurée en quatre phases : étude historique des usages et de l'environnement du site ; investigation du sol et analyse ; interprétation des résultats permettant d'établir la nécessité d'enclencher une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) liés à la présence de pollutions ; évaluation des risques sanitaires pour définir le niveau de risque et préconisations spécifiques au site ;
- la gestion des risques et le transfert d'expertise : la seconde étape consiste en la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire (PMS) afin de détecter et gérer les risques à chaque étape de production « de la fourche à la fourchette ». Les recommandations concernent les pratiques d'hygiène (parcelle, locaux, personnel, visiteurs, qualité de l'eau, intrants au champ, déchets...) et les pratiques agricoles (choix des cultures, couverture du sol, eau, récolte, stockage) et de consommations ;
- l'accompagnement des porteurs de projets tout au long de la démarche.

par Anne Barbillon et Nastaran Mouchéri INRA/AgroParisTech

sa forme et donc ses fonctions. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre foncier, potentiel agronomique et dynamiques environnantes. Si quantifier les surfaces potentiellement aptes à accueillir des projets agricoles est une première donnée, l'expérience montre que le dynamisme territorial autour de l'agriculture urbaine est une composante cruciale dans le développement de projets et leur intégration au territoire. ■ ■ ■



À Paris, la Recyclerie s'est installée dans une ancienne gare de la petite ceinture dans le XVIII^e arrondissement et a introduit près de 1 000 m² de nature dont un des potagers collectif et pédagogique, des ruches, un poulailler et du compostage.

4 • Mettre en œuvre le projet



Villeurbanne, dans le Rhône, accueille plusieurs jardins familiaux.

- • • Pour les projets d'initiatives citoyennes, la collectivité pourra mettre à disposition le foncier et accompagner le projet dans les travaux ou dans la recherche de subvention par exemple. Pour les projets d'agriculture urbaine professionnelle, les enjeux d'animation, de production et de techniques agricoles, de statut des exploitations, de qualité sanitaire des productions, de rentabilité économique vont nécessiter des connaissances qui dépassent bien souvent les compétences des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (urbanistes, architectes, paysagistes, bureaux d'études). Pour la collectivité, le suivi et l'accompagnement des projets (notamment professionnels) pourra nécessiter une ingénierie spécifique. Le guide « L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers » publié par le Cerema et co-écrit avec le Bureau d'expertise en agricultures urbaines (Exp'AU), met notamment en évidence la manière dont ces projets s'inscrivent dans des projets d'aménagement urbain. La maîtrise d'ouvrage peut notamment veiller en amont à la viabilité économique. Par exemple, sur l'Agrocœur urbain de Montévrain, l'EPA Marne la Vallée a testé le modèle économique en tenant compte de l'offre de proximité existante et des besoins locaux dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Elle peut également accompagner la conception du projet. Entre accessibilité au public, ouverture paysagère et lieu de production, les enjeux peuvent parfois être « en tension ». Les phases de maîtrise d'œuvre vont alors permettre de traduire concrètement dans l'espace les besoins ou objectifs de chacun.

Dans le cas de Doullon-Gohards à Nantes, l'accompagnement public du projet a permis de mobiliser une ingénierie et un partenariat spécifiques. Le dialogue avec la maîtrise d'œuvre urbaine et les différents maîtres d'œuvre (paysagiste ou maître d'œuvre pour la réhabilitation des fermes) est facilité par un consultant en agriculture urbaine, Julien Blouin, pour qui « il y a un vrai besoin de traducteurs entre le monde de l'agriculture et le monde de l'urbanisme ». Enfin, la maîtrise d'ouvrage urbaine peut avoir un rôle dans le financement des infrastructures et la mobilisation de subventions. Certains projets ont notamment bénéficié des subventions du Programme d'investissement d'avenir ville de demain. L'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) propose une charte en onze points à destination des donneurs d'ordre (collectivités notamment) et met particulièrement en avant cet équilibre entre intérêt public et fonctionnement du projet.

De la convention précaire d'occupation au bail environnemental, il existe différentes possibilités pour contractualiser entre le futur usager et le propriétaire. Il s'agit de garantir la viabilité du projet tout en veillant à sa réversibilité en cas d'échec. Dans le cadre de l'Agrocœur urbain de Montévrain, le propriétaire contractualise sur la base d'un bail rural de dix-huit ans avec les futurs exploitants. Dans les projets plus petits ou les projets de jardins, les conventions d'occupation précaire ou conventions d'occupation temporaire du domaine public sont le plus souvent utilisées. Ces conventions sont toutefois peu protectrices pour l'exploitant ce qui, en cas d'activité professionnelle, peut fragiliser le projet (et freiner les investissements par exemple). Une fois le projet en place, la collectivité doit l'accompagner et l'animer. Lien avec les écoles, fêtes de quartier, site de compostage : le site peut être un lieu du vivre ensemble. Ce type de lien peut permettre d'aboutir à un projet gagnant-gagnant car la collectivité peut de ce fait financer certaines actions qui consolident le modèle économique du projet. | **Par Cyril Pouvesle (Cerema), Mélanie Collé (Exp'AU/AgroParisTech Innovation), Giulia Giacchè (Exp'AU/AgroParisTech Innovation), Christine Aubry (UMR SAD-APT, INRA/Agro ParisTech – université Paris-Saclay)**



Pour en savoir plus

- Sur le programme Refuge : bit.ly/2p7YVg3 et bit.ly/2W6dxsn
- « L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers », édité par le Cerema et Exp'AU, mars 2019 : bit.ly/2P952vn
- La charte de l'Afaup : www.afaup.org/notre-chartre
- La boîte à outils des Parisculteurs : bit.ly/2MH1gHX
- « L'agriculture urbaine, une agriculture juridiquement comme les autres ? », par Benoît Grimonprez, Revue de droit rural n° 475.
- L'agriculture urbaine en vidéo par le Cerema : bit.ly/2NpLcJR